



R-032-RTA-13-103561-1 - C (00) (Cas A + A')

Rapport d'essais
Selon le protocole de mesure ANFR V3 : 2011

Site de mesure :
Résidence Universitaire JEAN ZAY – 92161 ANTONY



Société : ORANGE France
(Site : Antony / 006U1)

DIFFUSION : M. DUCHER

Société : ORANGE France

Nombre de pages : 22 dont 1 annexe

Ed.	Date	Pages modifiées	Rédaction		Vérification technique et Approbation Qualité	
			Nom	Visa	Nom	Visa
0	04/07/13	Création	F. VIGIN		JC. BOGA	
			F.V		P.O Julien WOLY Chef de Service CEEM - Radio - Sécurité Electrique Laboratory Manager CEEM - Radio - Safety	

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte le nombre de pages référencées ci-dessus. Le présent document résulte d'essais sur un emplacement matérialisé par les antennes de mesures, la reproductibilité des mesures ne sera possible que dans un environnement matériel et électromagnétique identique (infrastructure et émetteurs).



5. RESUME DES CHAMPS OBSERVES A LA SONDE LARGE BANDE « CAS A »

5.1 Cartographie des mesures réalisées en valeur moyenne et choix du point

Point n°	Lieu de la mesure	Niveau mesuré (V/m)	Point choisi
1	Terrasse haute, devant l'administration	0.17	
2	Dans le square à coté de la préfecture proche antenne de la sous préfecture	0.54	X
3	Sur le parking de la résidence universitaire, devant le centre médical, rue Léon Blum	0.25	
4	Aire de repos, proche administration, avenue Charles De Gaulle	0.37	

Pour le protocole ANFR, choix du point n°2 :

Car c'est le niveau le plus élevé mesuré avec la sonde large bande.

Numéro du point	Hauteur (m)	Niveau mesuré (V/m)	Moyenne quadratique (V/m)	Seuil limite d'exposition # (V/m)	% par rapport à la limite
2	1.7	0.71	0.60	28	2.14 %
	1.5	0.54			
	1.1	0.52			

Le niveau de 28V/m est le seuil limite d'exposition le plus bas du niveau de référence présenté au tableau page 5.

Matériel utilisé :

Compteur	Catégorie	Marque	Type
5808	Champmètre	NARDA	NBM-550
8348	Sonde champ	NARDA	EF0691

6. RESULTATS DE L'EVALUATION DETAILLEE « CAS B » AU POINT N° 2

6.1 Récapitulatif des champs électriques mesurés

Services	Bande de fréquence	Champ cumulé par service (V/m)	Seuil limite d'exposition en V/m	% par rapport à la limite
TM 900 (GSM 900 et UMTS 900 (925-960MHz)) (GSM R (921-925MHz))	921 MHz - 960 MHz	0.21	41.7	0.50 %
TM 1800 (GSM 1800)	1805 MHz - 1880 MHz	0.32	58.4	0.55 %
TM 2100 (UMTS 2100)	2100 MHz - 2170 MHz	0.38	61.0	0.62 %
TOTAL		0.54	28 (1)	1.92 %

(1) Niveau de référence le plus bas

Mesure en champ lointain : Oui

Matériel utilisé :

Compteur	Catégorie	Marque	Type
7994	Analyseur Spectral	NARDA	SRM-3600/01
7995	Antenne Triaxe	NARDA	3501/03

6.2 Photographie du CAS A'



7. CONCLUSIONS DES ESSAIS

Le champ électrique total est 51.69 fois inférieur au niveau de référence le plus restrictif.

La réglementation en vigueur est respectée : **Oui**

Fin du rapport avec 1 annexe à suivre